



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE du 7 juin 2023

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 31 mai 2023, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M^{me} Claudie SONNET, Vice-Présidente, M^{me} Christine BOURDEL, M^{me} Simone GITEAU, M. Bernard GAUDIN, M^{me} Brigitte PALIERNE, M^{me} Jocelyne GAUTIER, M^{me} Jacqueline DURAND, M. Jean-Claude BOISSEAU, M^{me} Marie-Jo. HAVARD.

Excusés : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à M^{me} Claudie SONNET), M. Loïc GUILLEMOT (avait donné pouvoir à M^{me} Marie-Jo. HAVARD).

Objet : **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Tous en Mer**

EXPOSÉ

Madame la Vice-Présidente expose les éléments suivants au Conseil d'Administration :

Dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville » pour le quartier de la Ville-Aux-Roses, l'association Tous en Mer a déposé une demande de financement conjointe État, commune de Châteaubriant et autres partenaires, pour un séjour éducatif en voilier habitable aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} en décrochage scolaire du collège de la Ville-Aux-Roses.

Le séjour a eu lieu du 9 au 12 mai 2023 pour 12 jeunes.

En amont, un travail a été réalisé avec la direction et les enseignants du collège. Un cycle d'ateliers, mené tout au long de l'année par les professeurs, a été créé pour faciliter les apprentissages scolaires en les reliant aux apports basés sur la navigation en mer. Cela s'inscrit dans un dispositif de tutorat pour redonner confiance à ces élèves en difficultés, mais également pour leur permettre de se projeter dans une perspective de réussite.

Cette action rentre complètement dans les objectifs du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, c'est pourquoi il est proposé au Conseil d'Administration d'accorder une subvention exceptionnelle de **500,00 €** à l'association Tous en Mer pour ce projet.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'accorder une subvention de **500,00 €** à l'association Tous en Mer et autorise Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20230612-2-DE
Vote : 11 voix POUR (dont 2 pouvoirs).

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-06-2023

Publication le : 12-06-2023

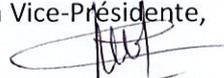
Pour le Président,
La Vice-Présidente
Claudie SONNET



Fait et délibéré à Châteaubriant, le 7 juin 2023

Pour Le Président, et par délégation,

La Vice-Présidente,


Claudie SONNET

Hôtel de Ville - B.P. 189 - 44146 Châteaubriant cedex

Tél. 02 40 81 02 32 - Fax 02 40 28 16 04 - Site internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>

e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr